



ANNEX II

Public

*Solemn undertakings executed pursuant to
Article 5 and 22(3) of the Code of Professional Conduct for Counsel*



Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : RICHARD LANDRY OMISSE-NAMKEAMAI

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à Bangui
Date: 04/12/2020

Signature du conseil

Pour le Greffier



Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : RICHARD LANDRY OMISSE-NAMKEAMAI

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment, promptement et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à Bangui
Date: 04/12/2020

Signature du conseil

Pour le Greffier